



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2020

PRÉSENTS : Nicole Genin, Simone Combet, Jacques Cuisnier, Gérard Budin, Maurice Cottaz, Michelle Faure, Gilbert Batier, Pierre-Yves Durand, Jonathan Dupin, Nadège Jodar, Marie Charpentier.

EXCUSÉS : Marie-Alix Riobé.

POUVOIRS : de Sophie Césal à Nadège Jodar.

LE QUORUM EST ATTEINT

DÉBUT DE SEANCE : 20 h 30

Séance présidée par Nicole Genin

Secrétaire de séance : Jacques Cuisnier

### 1/ DELIBERATION SUBVENTION DU SOU DES ECOLES

Le maire propose de verser une subvention au Sou des Ecoles sur la même base que l'année précédente : 22 € Par enfant scolarisé à St Sorlin de Morestel (45 enfants), soit 990 €.

En vertu de l'alinéa 1 de l'article 432-12 du code pénal qui incrimine la prise illégale d'intérêts, les deux représentantes du Sou des Ecoles par ailleurs élues au conseil municipal sortent de la salle.

La délibération est approuvée à l'unanimité, soit 12 voix.

### 2/ DELIBERATION SUBVENTION DU PROJET BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE

Le maire propose à l'assemblée d'allouer une subvention de 300 € à l'affectation du projet bibliothèque 2020/2021 de l'école, indépendamment de la subvention versée à la coopérative scolaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité, soit 14 voix.

### 3/ DELIBERATION SUR LA MISE A DISPOSITION DES LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE AUX ECOLES ET A LA BOITE A LIVRES

Le maire propose d'utiliser les livres mis en rebus en provenance de la bibliothèque communale de Saint Sorlin de Morestel. Ceux-ci pourraient être mis à disposition en partie aux écoles de Vasselín et de Saint Sorlin de Morestel, ainsi qu'aux habitants, en libre-service dans la cabine téléphonique sur la place du village. L'installation d'une deuxième « boîte à livres » est à l'étude sur le hameau de la Frette.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité, soit 14 voix.

### 4/ DELIBERATION SUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE L'ANCIENNE ECOLE

Les associations ayant besoin de locaux pour la saison, et étant donné que la salle de réception de la mairie est momentanément fermée au public pour raison de sécurité, le maire propose de mettre à disposition des associations les salles de l'ancienne école, (sous condition de signature d'une convention de mise à disposition du local communal, et remise d'attestation d'assurance – responsabilité civile et clause d'utilisation de locaux municipaux mis à disposition à titre gracieux).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité, soit 14 voix.

### 5 / DELIBERATION SUR LA REGULARISATION D'INDEMNITE DE CONGES PAYES NON SOLDES

Le maire explique qu'un agent ayant eu son contrat achevé en juillet n'a pas eu son indemnité de congés payés soldé en fin de contrat. Il faut donc procéder à un rattrapage de l'ordre de 178.92 € brut.

L'agent concerné, par ailleurs élu conseiller municipal, en vertu de l'alinéa 1 de l'article 432-12 du code pénal qui incrimine la prise illégale d'intérêt, sort de la salle.

La délibération est approuvée à l'unanimité, soit 13 voix.

### 6/ RETRAIT DE LA DELIBERATION 2020-19 DU 13 JUILLET 2020

Le maire explique que la Préfecture lui a signalé que la désignation des délégués du Conseil Communautaire ne donne pas lieu à délibération. Il convient donc de demander aux Conseillers Municipaux l'autorisation de procéder au retrait de la délibération en question.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité, soit 14 voix.

## 7 / ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire rappelle que jusqu'à présent les heures d'extinction de l'éclairage public sont de minuit à 5 h. Le changement suivant est proposé : extinction de 23 h à 5 h. Les 5 panneaux annonceurs situés sur les routes d'entrée du village seront modifiés par nous-mêmes, sans rachat de panneau.

## 8 / LES COMPTEURS LINKY

Le 13 novembre 2018 un arrêté municipal a été pris pour empêcher l'installation par Enedis de compteurs Linky sur la commune. Le 18 juin 2020, le tribunal administratif a annulé cet arrêté. La décision sera prise au prochain conseil municipal.

## 9 / QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

- POINT FINANCIER : La Commission Finances a rencontré le représentant du trésor public en charge du dossier de la commune. La situation financière est saine, mais fragile. Le budget de fonctionnement demande à être très suivi pour les trois mois restants. Par contre le budget d'investissement offre plusieurs possibilités, tout en recherchant des subventions adaptées aux différents projets.
- POINT SUR LES TRAVAUX SUR BATIMENTS PUBLICS : des demandes de devis sont en cours pour la réfection de la dalle de la salle de la mairie, le plancher du clocher, ainsi que pour la réfection du Chemin des Marais.
- POINT SUR LA COMMISSION JEUNESSE : Le Centre Social Odette Brachet voudrait financer un poste d'animateur jeunesse.
- LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE : il est en cours de rénovation. L'offre actuelle permet plusieurs options ouvrant sur des possibilités nouvelles et intéressantes.
- PROPOSITION OPERATION RECUPERATION DES BOUCHONS EN PLASTIQUE : l'un des élus propose au conseil municipal de participer à l'opération de récupération de bouchons en plastique au profit de l'association « handi-chiens »
- ECOLE : une adjointe complète le personnel de la garderie lorsque le nombre d'enfants inscrits est supérieur à la capacité d'accueil autorisée pour une personne seule.
- SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN : l'élection du bureau a eu lieu. Le Président est Monsieur FERRARI, maire de Vignieu.
- LA FIBRE OPTIQUE : Le dossier est en cours. La fibre optique sera probablement à disposition des habitants fin 2021.
- La sensibilisation à LA TELEALARME des habitants isolés continue...
- Un dossier est lancé au niveau de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour la mise en place de l'obligation du REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES.
- Il est souligné que le recouvrement de sol rouge de la cour de l'école déteint en cas de pluie.
- Il est rapporté une remarque sur le règlement de la garderie.

La séance est levée à 23 h